



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **22 juin 2021**Compte rendu affiché le **null null null**Date de convocation du conseil municipal le **18 juin 2021**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Membres présents à la séance :

**Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI  
Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS  
Christine JACOB à Muriel LECERF  
Abdoulaye SOW à Nadia LAKEHAL  
Christine BERTIN à Sacha FORCA**

Membres absents :

**Hélène GEOFFROY, Mustapha USTA**

Objet :

-----

Budget de la Maison des Fêtes et des Familles - Compte administratif 2020

V\_DEL\_210622\_9

**Rapport de Monsieur GOMEZ,****Mesdames, Messieurs,**

Le budget de la Maison des Fêtes et des Familles a été affecté par la crise sanitaire. Ainsi, l'équipement n'a pas pu être en service normalement durant l'année 2020. Il n'a été loué que pour 40 jours.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement se sont élevées à 98 001,82 euros, soit une baisse de 40 %. Les dépenses de l'exercice 2020 se répartissent de la façon suivante :

- 63 185 euros sont des prestations extérieures de nettoyage, de réparation et de gardiennage, auxquelles s'ajoutent les frais d'énergie et de fluides ;
- 34 816 sont des frais de personnel (personnel intervenant directement sur le site, et valorisation de personnels payés sur le budget principal de la ville) ;

Les recettes sont en nette baisse. Elles s'élèvent à 74 279 ,29 euros, contre 183 660,01 euros en 2019. Le montant des recettes d'activités s'établit à 62 279,29 et la subvention ville à 12 000 euros.

A cet équilibre général de 2020, s'ajoute le résultat de l'année 2019, excédentaire de 23 746,63 euros.

Le compte administratif 2020 présente ainsi un solde de clôture excédentaire, à hauteur de 24,10 euros. Les chiffres du compte administratif 2020 peuvent être récapitulés de la façon suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice	98 001,82	Recettes de l'exercice	74 279,29
Résultat reporté		Résultat reporté de n-1	23 746,63
<b>TOTAL</b>	<b>98 001,82</b>	<b>TOTAL</b>	<b>98 025,92</b>
		<i>Résultat à affecter</i>	<i>24,10</i>

**En conséquence, je vous propose :**

► d'approuver le compte administratif 2020 du budget de la Maison des Fêtes et des Familles.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216902569-20210622-V\_DEL\_210622\_9-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** les articles L1612-12 et L1612-13 du CGCT relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes ;

**Vu** l'article L2121-14 du CGCT prévoyant que le Maire ne participe pas au vote ;

**Vu** le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales de documents d'informations budgétaires et financières ;

**Considérant** que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;

**Considérant** qu'il permet de comparer les prévisions avec les réalisations, précise le solde d'exécution de la section d'investissement et arrête le résultat cumulé de la section de fonctionnement ;

**Entendu** le rapport présenté le 22 juin 2021 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

### **Après avoir délibéré, décide :**

► d'approuver le compte administratif 2020 du budget de la Maison des Fêtes et des Familles.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 41</b>
Votes Pour : 32
Votes Contre : 3
Abstention : 6
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 22 juin 2021.

**Pour extrait conforme,**

**#signature#**